

## FICHE FORMATION

### BREVET DE TECHNICIEN SUPÉRIEUR MANAGEMENT OPÉRATIONNEL DE LA SÉCURITÉ

fiche RNCP : RNCP35393

#### PROFIL POUR CE DIPLOME

##### Public visé

Le contrat d'apprentissage s'adresse aux jeunes de 16 ans à 29 ans révolus. Certains publics peuvent entrer en apprentissage au-delà de 29 ans révolus : les apprentis préparant un diplôme ou titre supérieur à celui obtenu, les personnes en situation de handicap ou sportifs de haut niveau ou ayant un projet de création ou de reprise d'entreprise.

##### Prérequis

Ce diplôme est accessible aux titulaires du Baccalauréat Professionnel Métiers de la Sécurité, Baccalauréat STI2D, STMG ou filière scientifique.

##### Modalités et délais d'accès

Le positionnement sur cette formation se fait à partir de janvier via la plateforme Parcoursup

Le jeune peut également anticiper sa candidature selon le processus suivant :

- dossier de candidature :
  - directement sur : [NetYParéo - CFA Jean Bosco / AREP Hauts de France - Formulaire de préinscription \(ymag.cloud\)](#)
- ou
  - auprès du secrétariat apprentissage de l'Institut Nicolas Barré
  - entretien de motivations réalisé lors d'un rendez-vous individuel proposé après le dépôt du dossier de candidature.
  - période de positionnement de janvier à septembre
  - validation de l'entrée en formation dans les 15 jours suivant la réception du dossier de candidature.

#### OBJECTIFS PROFESSIONNELS

Préparer et mettre en œuvre une prestation de sécurité  
Manager les ressources humaines  
Gérer la relation client  
Participer à la sécurité globale

#### PERSPECTIVES POST-FORMATION

**Suite de parcours :** Licence Professionnelle Prévention et Sécurité, Licence Professionnelle Qualité, Sécurité et Environnement

**Débouchés :** Chef de secteur, Chef de site, Chef d'équipe en télésurveillance/vidéo-protection, Responsable d'exploitation, Chargé d'affaires/de clientèle, Coordinateur/Contrôleur de sites, Superviseur aéroportuaire, Contrôleur qualité, Chef de service (transport de fonds), Chargé de sécurité (transport de fonds), Chef de dispositif, Chef de mission, Manager opérationnel (protection rapprochée).

**Passerelles/Équivalences :** l'obtention d'un Brevet de Technicien Supérieur permet au titulaire de demander une dispense de matière lorsqu'il se présente à un autre Brevet de Technicien Supérieur

#### ORGANISATION DE LA FORMATION

##### Moyens et méthodes pédagogiques

La formation se déroule dans le cadre d'un contrat d'apprentissage selon un calendrier d'alternance.

L'équipe pédagogique, composée de formateurs experts, s'appuie sur un référentiel de formation et un guide d'animation détaillé.

Un formateur coordinateur est désigné, il accompagne et assure le suivi du stagiaire lors de sa présence au centre et également lors des visites en entreprise. Il veille au bon déroulement du suivi pédagogique.

Des ressources sont mises à disposition des stagiaires (plateaux techniques).

**Rythme de l'alternance :** 2 semaines en entreprise, 2 semaines en centre de formation.

## Modalités d'évaluation

Contrôle en cours de formation et examens ponctuels en fin de formation.

## Nombre de participants

6 à 24 stagiaires

## Durée de la formation

24 mois ; 1350 heures.

## Programme

### Bloc de compétences n° 1 : Préparation et mise en œuvre d'une prestation de sécurité

Mettre en œuvre la veille réglementaire et technologique

Préparer une prestation de sécurité

Proposer une prestation dans le respect d'une démarche qualité, de traçabilité et de protection des données

### Bloc de compétences n° 2 : Management des ressources humaines

Organiser le service

Gérer le personnel

Gérer les relations sociales

### Bloc de compétences n° 3 : Gestion de la relation client

Préparer l'offre commerciale

Gérer la prestation

Suivre et pérenniser la relation client

### Bloc de compétences n° 4 : Participation à la sécurité globale

Prévenir les risques en relation avec les partenaires institutionnels

Gérer les incidents, accidents, événements et crises avec les partenaires institutionnels

### Bloc de compétences n° 5 : Culture économique, juridique et managériale

Analyser des situations auxquelles l'entreprise est confrontée

Exploiter une base documentaire économique, juridique ou managériale

Proposer des solutions argumentées en mobilisant des notions et les méthodologies économiques, juridiques ou managériales

Établir un diagnostic préparant une prise de décision stratégique

Exposer des analyses et des propositions de manière cohérente et argumentée

### Bloc de compétences n° 6 : Culture générale et expression

Rendre compte d'une culture acquise en cours de formation

Apprécier un message ou une situation

Communiquer par écrit ou oralement

Appréhender un message

Réaliser un message

### Bloc de compétences n° 7 : Langue vivante étrangère (Anglais)

Niveau B2 du CECRL pour les activités langagières suivantes :

Compréhension de documents écrits

Production et interactions écrites

Production orale en continu

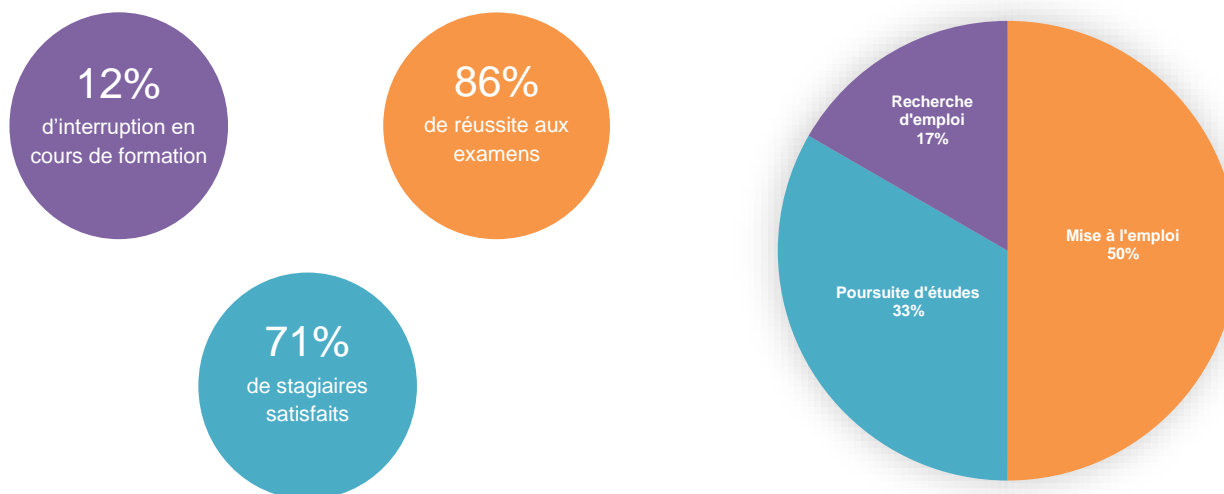
Interaction orale

## Validation

Brevet de Technicien Supérieur Management Opérationnel de la Sécurité délivré par le Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche (*date d'enregistrement : 2 mars 2020*)

En cas d'échec, les candidats qui souhaitent repasser ce Brevet de Technicien Supérieur peuvent demander, pour les blocs de compétences dont la note est égale ou supérieure à 10 sur 20, à bénéficier de la conservation de celles-ci pendant les cinq sessions qui suivent leur présentation à l'examen initial

## Résultats de la dernière session de formation (juin 2023)



## Les + de la formation (plus-value)

- Réseau important d'entreprises partenaires
- Plateaux techniques récents
- Formateurs issus du milieu professionnel

## Tarifs de la formation

Tarif annuel de la formation = 8 828 €

Selon le décret n°2019-956 du 13 septembre 2019 « fixant les niveaux de prise en charge des contrats d'apprentissage » :

- Le tarif de la formation est aligné sur le montant de la prise en charge de l'opérateur de compétences concerné. Il peut varier selon la convention collective dont dépend l'employeur de l'apprenti, et selon les besoins particuliers de celui-ci (complément de prise en charge pour les apprentis en situation de handicap).
- Zéro reste à charge pour l'entreprise du secteur privé,
- Article L6211-1 : « la formation est gratuite pour l'apprenti et pour son représentant légal. »
- Les employeurs du secteur public répondent à l'article L.6227-6 du code du travail : « Les personnes morales mentionnées à l'article L.6227-1 prennent en charge les coûts de la formation de leurs apprentis dans les centres de formation d'apprentis qui les accueillent (...) », à l'exception du secteur public territorial qui bénéficie du décret n° 2020-786 du 26 juin 2020 relatif aux modalités de mise en œuvre de la contribution du Centre national de la fonction publique territoriale au financement des frais de formation des apprentis employés par les collectivités territoriales et les établissements publics en relevant.

## Accessibilité handicap

Les locaux de l'Institut sont accessibles aux personnes à mobilité réduite.

Adaptation pédagogique possible pour les personnes handicapées, tutorée par la référente handicap de la structure.

Référente handicap de l'UFA Nicolas Barré : Marie MOLMY.

## Dates de la formation

Le contrat d'alternance peut débuter dès le 1<sup>er</sup> juillet 2024.

Rentrée de la période de formation en centre en septembre 2024.

## Lieu(x) de la formation

Sur le site d'Armentières

## Contact(s)

Fabien DELEPLANQUE, Directeur Adjoint